



La mobilité en question

MIONS

Quelques données sur la population de la ville et du P.L.I.E.¹

Le chiffre de la population recensée en 1999 sur la ville de Mions est de 10.283 personnes. Elle est composée de 49,7% de femmes et de 50,3% d'hommes soit une majorité d'hommes a contrario de l'agglomération lyonnaise (47,6%).

Le nombre d'actifs est de 4.874 personnes dont 53,8% d'hommes et de 46,2% de femmes. Le taux de chômage est de 6% contre 12,6% sur l'agglomération lyonnaise (taux de chômage féminin : 11,2% contre 13,3% dans l'agglomération).

Pour ce qui concerne la population des bénéficiaires P.L.I.E. elle se chiffre à 115 personnes dont 60 femmes soit 52%.

Les allocataires du RMI représentent 32% des bénéficiaires P.L.I.E.

Zoom sur la mobilité des actifs miolands

D'après le recensement de 1999 la ville de Mions comptait 4.389 actifs ayant un emploi.

3% d'entre eux disaient ne **pas** avoir de **moyen de transport**, **2%** évoquaient comme unique mode de transport la **marche**, **6%** indiquaient avoir **plusieurs modes** de transport et **89%** en avoir **un seul**.

Parmi ceux évoquant un seul mode de transport **2%** faisaient mention d'un **deux roues**, **6%** fléchait les **transports en commun** et **82%** utilisaient une **voiture**.

Les flux domicile travail au départ de la ville de Mions :

Lyon	23%
Mions	16%
Saint-Priest	13%
Vénissieux	9%
Bron	4%
Corbas	4%

Zoom sur la mobilité des bénéficiaires P.L.I.E.

En 2006 le **taux de possession du permis de conduire** est de **52%**² (48% d'hommes et 52% de femmes).

Parmi la population féminine du P.L.I.E. 52% sont titulaires du permis de conduire et ce chiffre est de 53% pour les hommes.

Le **taux de possession du permis de conduire et d'accès à un véhicule** est de près de **39%** pour l'ensemble des bénéficiaires (42% pour les femmes).

Le P.L.I.E. utilise la possibilité de financement de la mobilité et/ou de garde d'enfants qui existe pour Uni-Est. En 2006³, 13 personnes ont accédé à une ou plusieurs aides. Il s'agit exclusivement de femmes.

La totalité des actions sont des aides à la mobilité. Néanmoins le site représente 3,13% des bénéficiaires de l'aide alors que les personnes en parcours à Mions représentent 2,25% des bénéficiaires du P.L.I.E. Uni-Est.

En fin de parcours d'insertion en général, les bénéficiaires du P.L.I.E. peuvent également louer des véhicules auprès du Centre Ressources Mobilité (CRMo). Cette location est, sous conditions, cofinancée par le P.L.I.E. Un parc relais est mis en œuvre à Saint-Fons.

¹ Les données utilisées sont celles de l'Agence d'urbanisme de Lyon, fondées sur le recensement de 1999 et l'enquête ménage de 1995. Les statistiques P.L.I.E. sont celles du P.L.I.E. Uni-Est 2006.

² Le taux de renseignement de la base de données est de 66%.

³ Données du bilan 2006 de l'enveloppe mobilité garde d'enfants.

Les moyens de transports en commun

Les lignes de transports en commun passant par la Ville de MIONS (cf. horaires en document joint)

LIGNE 62	Saint-Priest - Mions
LIGNE 87	Gare de Vénissieux - Mions
LIGNE 196	Lyon - Mions - Saint-Jean de Bournay
LIGNE 296	Lyon - Mions - La Côte Saint André

Pour plus de renseignements sur les lignes urbaines (cf. récapitulatif tarification sociale p. 3) :
Allo TCL : 0 820 42 7000 ou www.tcl.fr

Pour des renseignements sur le réseau du Rhône (cf. guide en document joint) :
Allo transports publics 69 : 04 72 61 72 61

Navette municipale

Il existe également une navette municipale reliant le quartier Joliot-Curie au centre ville les lundis, mardis, jeudi, vendredis à 09h05 et les mercredis à 09h30 et les mardis, mercredis, vendredis à 14h05.

Pour des renseignements sur les déplacements en transports en commun dans la région urbaine de Lyon :
www.multitud.org

SNCF (cf. procédure création de carte p. 4) :

La Région Rhône-Alpes a mis en place depuis janvier 2004 une tarification spécifique lors des trajets TER qui permet aux bénéficiaires d'acquies des billets de train avec 75% de réduction pour les déplacements à l'intérieur de la Région Rhône-Alpes : carte « Coup de pouce ».

Le formulaire permettant de faire créer la carte est disponible auprès des ANPE, des ASSEDIC, des Missions locales et des gares SNCF.

Il doit être renvoyé par la personne avec les justificatifs nécessaires. La carte lui est renvoyée sous 3 semaines à domicile.

Allo carte Coup de pouce : 0 820 867 774

Besoins

- ◇ Action Code de la Route
- ◇ Réflexion sur le Permis de Conduire
- ◇ Desserte de la ville de Mions par les TCL et notamment le quartier Joliot Curie
- ◇ Voir avec ARTAG sensibilisation public gens du voyage sur permis...
- ◇ Problématique de la garde d'enfants avec des solutions adaptées à des petits volume horaire et des situations d'urgence

RECAPITULATIF TARIFICATION SOCIALE

Conditions : être domicilié dans une commune du Grand Lyon ; aller dans une agence avec les justificatifs récapitulés ci dessous, prévoir une photo d'identité, un justificatif de domicile et 5€ de frais de carte			
Statuts	Modalités spécifiques	Condition de ressources	Abonnements et tarifs (au 1^{er}/04/2006)
Bénéficiaire de l'AAH	Notification de l'allocation ou attestation de paiement en cours		Pass Partout S 16,40€
Bénéficiaire du FSI	Déclaration trimestrielle de ressource		Pass Partout S 16,40€
Bénéficiaire de l'ARE	Dernier avis de paiement de l'allocation	< 14 € / jours	Pass 2 Partout 8,20€
Bénéficiaire de l'ASS	Si la personne est employée du secteur public, il lui faut le dernier bulletin de paye	< 25.01 € / jours	Pass Partout S 16,40€
		= 14 € / jours	Pass 2 Partout 8,20€
Titulaires d'un CAE	CAE avec le cachet de la DDTEFP	= 20,10 € / jours	Pass Partout S 16,40€
			Pass Partout S 16,40€
Bénéficiaire du RMI	Demande à faire auprès du CCAS ou de la MDR		Pass 2 Partout 8,20€
Bénéficiaire de la CMUC	Attestation de CMU établie par la CPAM précisant le versement de la CMU complémentaire		Pass Partout S 16,40€
Enfants de parents bénéficiaires du RMI	Certificat de scolarité et cartes Técély des 2 parents ou justificatif si 1 seul parent		Pass 2 Partout 8,20€
Jeune Chômeur	Jeune (18 –25 ans) et au chômage au moins 12 mois lors des 18 derniers mois		Pass 2 Partout 8,20€
Bénéficiaire du Fond d'aide au Jeunes	Justificatif délivré par le comité local de Fonds d'aide aux jeunes		Pass Partout S 16,40€
Demandeur du statut de réfugié politique	Dernier avis de paiement de l'allocation d'insertion et réception du dépôt d'une demande de réfugié		Pass 2 Partout 8,20€

Procédure création de carte « Coup de pouce »

Situation	Conditions	Documents à fournir en plus du Formulaire de demande de carte
Demandeur d'emploi indemnisé en dessous du SMIC	<ul style="list-style-type: none"> – Résider en Rhône-Alpes – Etre inscrit(e) à l'ANPE (1,2,3,4) – Recevoir une indemnité d'un montant inférieur au SMIC (35h) 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Photocopie pièce identité ◇ Photo d'identité récente ◇ Attestation, avis de paiement de l'indemnité
Demandeur d'emploi longue durée	<ul style="list-style-type: none"> – Résider en Rhône-Alpes – Etre inscrit(e) à l'ANPE (1,2,3,4) depuis plus d'un an 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Photocopie pièce identité ◇ Photo d'identité récente ◇ Attestation fiscale originale de demandeur d'emploi de longue durée
Bénéficiaire du RMI	<ul style="list-style-type: none"> – Résider en Rhône-Alpes – Etre bénéficiaire du RMI 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Photocopie pièce identité ◇ Photo d'identité récente ◇ Photocopie de la dernière notification de vos droits au RMI ou attestation originale de paiement du mois en cours ou du mois précédent
Avoir – de 26ans, être en parcours d'insertion ou en recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> – Résider en Rhône-Alpes – Avoir moins de 26 ans – Etre suivi(e) par le réseau d'accueil des Missions locales ou PAIO <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etre inscrit(e) à l'ANPE (1,2,3,4) 	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Photocopie pièce identité ◇ Photo d'identité récente ◇ Une attestation originale délivrée par la Mission locale ou PAIO <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Un avis de situation original de recherche d'emploi

